

Orientation pour les élèves de 3^{ème} :

A tous les parents d'élèves de 3^{ème} du collège Emile Combes, A tous les élèves de 3^{ème}

Vous allez devoir formuler au cours du mois de mai vos demandes de vœux d'orientation pour la prochaine rentrée scolaire. Vos enfants se sont vu remettre un document papier sur lequel vous devrez indiquer vos vœux d'orientation pour la rentrée prochaine.

1) Pour ceux qui demandent la voie générale :

si le Conseil de classe fin mai donne son accord pour la voie générale, votre enfant sera pris de droit sur son lycée de secteur (Lycée de Pons). Cela n'interdit pas de demander d'autres lycées (par exemple à Saintes, Jonzac, Cognac etc...), mais pour cela, il vous faudra faire une demande de dérogation : c'est un formulaire papier qu'il faudra retourner au secrétariat du collège, sachant que la demande ne sera pas automatiquement acceptée.

Certains élèves souhaitent par ailleurs postuler pour faire une section européenne dans un lycée. Là encore, c'est un formulaire papier à renseigner.

Tous ces documents doivent nous parvenir au plus vite (le 25 mai étant la date butoir).

PS : si le Conseil de classe émet un avis négatif pour la voie générale et que vous maintenez votre demande, il vous faudra prendre un rendez-vous avec le chef d'établissement (moi-même) pour examiner ensemble les solutions possibles.

2) Pour ceux qui demandent la voie professionnelle :

Celle-ci peut se faire en Lycée professionnel (sous statut scolaire), ou par apprentissage en CFA.

a) Pour les demandes en lycée professionnel, vous devrez préciser sur le document prévu :

- la formation demandée (2^{de} professionnelle, CAP)
- l'intitulé de la formation (ex : maintenance des véhicules automobiles ...)
- le nom du lycée et la ville où il se trouve

Comme certaines formations sont très demandées, nous vous recommandons vivement de faire plusieurs demandes dans plusieurs villes, ou de demander des formations voisines qui plaisent à votre enfant. Vous avez cette année la possibilité de faire 10 demandes. Plus vous ferez de vœux, plus votre enfant aura une chance d'être pris (pour certains se sera avec internat).

Un vœu en lycée professionnel n'est pas du tout garanti car certaines formations sont très demandées, c'est pourquoi je vous recommande vivement de faire le plus de vœux possible au cas où les premiers vœux n'auraient pas été satisfaits, en les classant bien par ordre de priorité.

b) Pour les demandes par apprentissage, c'est à vous de faire les démarches pour trouver une entreprise maître de stage et inscrire votre enfant dans un CFA. L'établissement ne pourra pas le faire à votre place.

Comment faire ?

Le professeur principal de votre enfant est votre interlocuteur privilégié.

Tous les documents pour l'orientation doivent leur être remis le plus tôt possible (avant le 25/05).

Vous pouvez aussi me contacter si besoin, ou solliciter l'aide de la Conseillère d'orientation (psy-EN) ou du CIO au 05 16 52 69 27 pour vous accompagner dans vos demandes.

J'informe les familles que vous pouvez saisir vous-même vos vœux par internet sur icart/téléservices/Affectation après la 3^{ème}. Mais les documents papiers seront néanmoins à nous rendre.

D'autre part, chaque famille doit, comme au 2^{ème} trimestre, compléter sur icart/téléservices/orientation le module orientation pour nous faire savoir dès maintenant si elle envisage pour l'année prochaine la voie générale ou la voie professionnelle, ceci pour recueillir vos intentions avant le Conseil de classe début juin.

Demandes de bourses pour l'entrée en Lycée :

Les demandes de bourses de lycée seront à faire à partir du 17/05 jusqu'au 27/06 pour les familles y aillant droit. Le formulaire papier sera remis aux élèves prochainement et sera à télécharger sur le site.

Avec mes salutations les plus sincères

Philippe Robin *Principal*

